

La Guilde Européenne du Raid

Association Reconnue d'Utilité Publique
Siège Social : 3, rue Maurice Ravel – 92300 Levallois-Perret

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale des membres de l'association Guilde Européenne du Raid,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Guilde Européenne du Raid relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note « Changement de règlementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application des règlements comptables ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

4. Justification et appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des notes « II – Provision pour risques et réattributions » et « II – Provision pour charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et sur leur documentation et sur la revue des estimations retenues.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Eric Chapus

✓ Certifié par  yousign

Aca Nexia
Représenté par
Eric Chapus

BILAN La Guilde 2025 (selon ANC 2022-06 et ANC 2023-03)							
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
	Brut	Amortisse ments	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations corporelles	42 915	-10 729	32 186	0	Report à nouveau	644 724	600 300
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	-	Excédent ou déficit de l'exercice	-149 216	44 424
Immobilisations financières							
Dépôts de garantie	34 837	0	34 837	24 731	Total I	495 508	644 724
Total I	77 752	-10 729	67 023	24 731	FONDS REPORTES ET DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					Fonds dédiés	2 729 310	1 538 139
Créances					Total II	2 729 310	1 538 139
Créances clients et comptes rattachés	1 300 617	-26 397	1 274 220	488 668	PROVISIONS		
Fournisseur	0	0	0	0	Provisions pour risques	565 468	496 136
impôts et taxes	3 431	0	3 431	3 431	Provisions pour charges	53 634	124 901
Produits à recevoir	53 228	0	53 228	740 854	Total III	619 103	621 037
Charges constatées d'avance	2 336	0	2 336	1 940	DETTES		
Valeurs mobilières de placement	856 799	0	856 799	834 280	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	838 596	253 387
Disponibilités	5 014 268	0	5 014 268	4 288 383	Dettes fiscales et sociales	238 606	212 207
					Autres dettes	174 486	78 929
					Parrainages, dons, bourses	2 175 696	3 033 865
Total II	7 230 679	-26 397	7 204 282	6 357 557	Total IV	3 427 384	3 578 388
TOTAL GENERAL (I + II)	7 308 431	-37 126	7 271 305	6 382 288	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 271 305	6 382 288

COMPTE DE RESULTAT La Guilde exercice 2025

Selon la nouvelle présentation de la norme ANC 2022-06 et ANC 2023-03	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUIT BILAN		
Cotisations	12 315	14 210
Ventes de prestations de service	846 309	104 378
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 025 951	4 744 761
Dont Subventions AFD	3 460 000	1 700 000
Dont Participations FONJEP	1 135 249	1 256 463
Dont Participations ASP	473 925	583 350
Dont Ministères	826 654	602 443
Dont Cofinancement collectivités territoriales	130 124	285 125
Financements privés	1 783 998	1 373 421
Ressources liées à la générosité du public	141 888	38 882
Cofinancements privés	1 642 110	1 334 539
Dont FIFA	0	100 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	91 072	30 000
Utilisations des fonds dédiés	966 475	3 563 760
Autres produits	11 475	14 662
Total I	9 737 594	9 845 192
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 357 764	1 585 370
Dont Autres achats	126 653	20 996
Dont Locations	249 260	250 783
Dont Entretien et Réparation	12 912	11 286
Dont Assurances	19 028	9 967
Dont Honoraires et rémunérations intermédiaires	591 865	849 973
Dont Publicité, impression	47 864	81 395
Dont Transport, restauration, hébergement	157 089	253 611
Dont Téléphone et Affranchissement	3 107	2 261
Dont Développement et maintenance Informatique	98 926	74 535
Dont Autres	51 060	30 564
Aides financières	4 263 303	5 318 551
Parrainages, dons, bourses	2 322 577	3 442 887
Programmes de développement	403 360	416 466
VSI et Service Civique	1 537 367	1 459 199
Impôts, taxes et versements assimilés	130 831	133 729
Salaires	1 248 084	1 305 035
Cotisations sociales	651 865	613 725
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 729	0

Dotations aux provisions	91 443	57 674
Reports en fonds dédiés	2 157 647	859 993
Autres charges	9 810	20 684
Total II	9 921 478	9 894 762
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-183 884	-49 570
PRODUITS FINANCIERS :	95 111	143 364
Autres intérêts et produits assimilés	79 262	111 912
Différences positives de change	15 849	31 452
Total III	95 111	143 364
CHARGES FINANCIERES :	45 843	24 933
Intérêts et charges assimilées	11 309	12 613
Différences négatives de change	34 534	12 320
Total IV	45 843	24 933
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	49 267	118 431
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-134 616	68 861
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 600	24 437
Total des produits (I + III + V)	9 832 705	9 988 556
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 981 921	9 944 132
EXCEDENT OU DEFICIT	-149 216	44 424
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Contributions volontaires en nature	5 302 790	5 800 932
Apport compléments lauréats AMP	2 215 699	2 510 196
TOTAL	7 518 489	8 311 128
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Contributions volontaires en nature	5 302 790	5 800 932
Apport compléments lauréats AMP	2 215 699	2 510 196
TOTAL	7 518 489	8 311 128



GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

Annexe aux comptes annuels de l'exercice

Clos au 31 décembre 2025

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 se solde par un déficit comptable de -149 216 €, après un excédent de +44 423 € en 2024. Ce résultat doit être lu au regard du montant affecté en fonds dédiés au passif du bilan (2 157 647 € en 2025 contre 859 993 € en 2024), qui correspond à des subventions encaissées sur l'exercice mais destinées à financer des programmes des exercices futurs. Les fonds propres de l'association s'établissent à 495 508 € après affectation du déficit de l'exercice.

Les principaux indicateurs financiers de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) : 3 460 000 €, contre 1 700 000 € en 2024.
- Financements ministériels : 826 654 €, contre 602 443 € en 2024.
- Participations FONJEP : 1 135 249 €, contre 1 256 463 € en 2024.
- Participations ASP (Service Civique) : 473 925 €, contre 583 350 € en 2024.
- Financements privés (cofinancements et générosité du public) : 1 783 998 €, contre 1 373 421 € en 2024 (+29,9 %).
- Trésorerie globale (valeurs mobilières de placement et disponibilités) : 5 871 067 € au 31 décembre 2025, contre 5 122 663 € au 31 décembre 2024.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels 2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions du règlement ANC n° 2018-06 ; et en application du règlement ANC n° 2023-03 à compter de l'exercice 2025, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La date de clôture des exercices est fixée au 31 décembre. Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n°2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation :

- Au niveau du bilan, aucune incidence ;
- Au niveau du compte de résultat, aucune incidence.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été inscrites à l'actif pour leur prix d'achat net, déduction faite le cas échéant des escomptes de règlement. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire par tiers sur trois ans.

Les immobilisations acquises en 2025 correspondent aux coûts des travaux d'aménagement des nouveaux locaux, ils sont amortis sur une durée de trois ans.

Les immobilisations financières s'élèvent à 34 837 € (contre 24 731 € en 2024) et correspondent aux dépôts de garantie versés par l'association.

Créances clients et comptes rattachés et Produits à recevoir

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 1 274 220 € nets (1 300 617 € bruts), contre 488 668 € en 2024.

Les produits à recevoir s'élèvent à 53 228 € au 31 décembre 2025, contre 740 854 € au 31 décembre 2024.

La somme des créances s'élève donc à 1 327 448€ nets contre 1 229 522€ en 2024. Venant principalement des refacturations des cotisations sociales des volontaires auprès des associations partenaires et des produits à recevoir de subventions auprès des bailleurs.

Dépréciation de créances

Une dépréciation de 26 397 € a été constatée sur des créances dont le recouvrement est jugé incertain à la date de clôture.

Créances fiscales

D'un montant de 3 431 €, ces créances correspondent au crédit de TVA constaté à la clôture de l'exercice.

Exigibilité des créances

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

Trésorerie

La trésorerie globale s'élève à 5 871 067 € au 31 décembre 2025, en progression par rapport au 31 décembre 2024 (5 122 663 €).

Elle est principalement composée de plusieurs placements en assurance vie, de comptes à terme et de comptes courants sur plusieurs supports pour lesquels sont comptabilisés sur l'exercice les intérêts connus à la clôture de l'exercice.

Il est précisé que l'ensemble des placements sont à considérer comme non risqués.

Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 2 336 € au 31 décembre 2025.

BILAN PASSIF

Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 495 508 € au 31 décembre 2025, après affectation du résultat de l'exercice 2024 approuvé par l'Assemblée Générale et compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice 2025 de - 149 216 €. Le report à nouveau s'établit à 644 724 €.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à 2 729 310 € au 31 décembre 2025, contre 1 538 139 € au 31 décembre 2024. Cette augmentation provient de l'encaissement de subvention notamment AFD ayant vocation à financer des dépenses en 2026.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques s'établissent à 565 468 € au 31 décembre 2025 (contre 496 136 € en 2024). Les provisions pour charges s'établissent à 53 634 € (contre 124 901 € en 2024).

L'ensemble des provisions sont documentées au regard de risques certains ou probables.

Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 3 427 384 € et se décomposent comme suit :

– dettes envers les bénéficiaires (parrainages, dons, bourses non encore versés) : 2 175 696 € (contre 3 033 865 € en 2024) ; Principalement les dotations de micro-projet et diverses bourses affectées mais non encore versées

– dettes fournisseurs et comptes rattachés : 838 596 € qui correspondent à celles de l'exercice écoulé et non encore réglées. Pour l'ensemble de ces dettes aucune n'est supérieure à un an et représentent les encours d'activités courantes.

– dettes fiscales et sociales : 238 606 € concernent les provisions pour congés payés et les charges sociales afférentes et une caisse sociale.

– autres dettes : 174 486 €.

Échéance des dettes

Toutes les dettes sont à échéance inférieure à un an.

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Le nombre de salariés de l'association au 31 décembre 2025 s'élève à 31 personnes. (à titre de comparaison : 34 salariés au 31 décembre 2024).

III - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits d'exploitation s'établit à 9 737 594 €, contre 9 845 192 € en 2024.

– Concours publics et subventions d'exploitation : 6 025 951 € (contre 4 744 761 € en 2024), portés notamment par la subvention AFD (3 460 000 €), les financements ministériels (826 654 €), les contributions FONJEP (1 135 249 €) et ASP (473 925 €) et les cofinancements de collectivités territoriales (130 124 €).

– Financements privés : 1 783 998 € (contre 1 373 421 € en 2024), dont 1 642 110 € de cofinancements privés et 141 888 € de ressources liées à la générosité du public.

– Ventes de prestations de services : 846 309 € (contre 104 378 € en 2024).

– Cotisations : 12 315 €.

– Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 91 072 €.

- Utilisations des fonds dédiés : 966 475 € (contre 3 563 760 € en 2024).
- Autres produits : 11 475 €.

CHARGES D'EXPLOITATION

Le total des charges d'exploitation s'établit à 9 921 478 € (contre 9 894 762 € en 2024). Les principaux postes sont :

- aides financières (parrainages, dons, bourses, programmes de développement, VSI et Service Civique) : 4 263 303 € (contre 5 318 551 € en 2024) ;
- autres achats et charges externes : 1 357 764 € (contre 1 585 370 € en 2024) ;
- salaires : 1 248 084 € ;
- cotisations sociales : 651 865 € ;
- impôts, taxes et versements assimilés : 130 831 € ;
- dotations aux amortissements : 10 729 € ;
- dotations aux provisions : 91 443 € ;
- reports en fonds dédiés : 2 157 647 € (contre 859 993 € en 2024) ;
- autres charges : 9 810 €.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à +49 267 € (contre +118 431 € en 2024). Il intègre 95 111 € de produits financiers (intérêts des placements et différences positives de change pour 15 849 €) et 45 843 € de charges financières (dont 34 534 € de différences négatives de change).

Résultat de l'exercice

Compte tenu des éléments ci-dessus et après comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices (14 600 €), le résultat de l'exercice 2025 ressort en déficit de -149 216 €.

VALORISATIONS

La méthode de valorisation extra-comptable, approuvée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2014, est appliquée de manière identique aux exercices précédents.

Le montant des valorisations pour l'exercice 2025 s'établit à 7 518 489€ en baisse de 792 639€ par rapport à l'exercice précédent.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant